

DEL2024_11_186

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 27
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 novembre 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Ludovic PEDRO (donne procuration à Mme Nafi SIBY), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

FIXATION DES MODALITES A INSCRIRE A LA CONVENTION DE MECENAT POUR LE SPECTACLE SON ET LUMIERE 2025 DANS LE CADRE DE L'ACTE DE DON

Sur proposition de Serge CADIO.

Le spectacle Son et Lumière existe depuis 25 ans : c'est en 1995 que celui-ci a été créé, d'abord, avec « l'Age d'or de Montfermeil », « les Misérables », puis la Dame aux Camélias jusqu'en 2019.

La nouvelle création « La Belle et La Bête », adaptée du conte de Jeanne Marie Leprince de Beaumont est un projet artistique qui se déploie autour de l'art du spectacle vivant, mettant en avant une part de la richesse culturelle Française au travers d'une œuvre majeure.

Depuis sa création, le spectacle Son & Lumière se veut fédérateur et valorise de nombreux acteurs favorisant ainsi l'émergence de citoyennes et citoyens impliqués dans la vie sociale culturelle et économique de la ville.

Le spectacle est devenu un évènement culturel majeur pour la ville de Montfermeil et plus largement à l'échelle du département de Seine-Saint-Denis. Il a obtenu le label qualité de part de la FFFSH, tant pour l'accueil des publics que pour la qualité de la mise en scène, des costumes et moyens scéniques.

DEL2024_11_186

Le spectacle est produit et réalisé par la ville de Montfermeil, il nécessite une installation scénique et technique de qualité professionnelle – En son sein le spectacle compte sur scène et en coulisses la participation de nombreux acteurs, figurants, couturières, cavaliers, danseurs et habilleuses, issus du territoire, de tous âges et tous bénévoles, animés par le désir d'engagement.

C'est au sein même du site du Château des Cèdres, véritable écrin de verdure que 800 places de tribunes seront montées à l'occasion des représentations. Destiné à un public familial, le spectacle accueillera tous les publics, pour partager le temps des représentations un grand moment d'émotion.

Le spectacle produit et réalisé par la ville de Montfermeil :

- Contribue à la découverte d'une œuvre du patrimoine littéraire Français et de sa mise en perspective sous le format d'un spectacle vivant.
- Propose un spectacle culturel d'envergure et un moment de divertissement de qualité professionnelle accessible à tous dès 6 ans, se jouant en extérieur et sur plusieurs représentations.
- Permet l'implication libre et volontaire de s'inscrire au service du projet et de l'intérêt collectif en tant que participant ; acteurs figurants danseurs, couturières, cavaliers...
- Permet d'entretenir le lien associatif avec l'association en lien au spectacle et les partenaires du territoire tel le centre équestre.
- Contribue à l'image de marque de la ville et au dynamisme culturel.
- Le spectacle favorise les passerelles, les liens sociaux, intergénérationnels et pluriels en son sein.

Dans le cadre de sa politique de mécénat, « Le Donateur », souhaite soutenir le projet de la ville de Montfermeil décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 238 bis,

Vu la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat,

Vu la loi n°2003-79 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations (1),

Vu la création spectacle Son et Lumière « La Belle et La Bête » se déroulant dans le parc du château des Cèdres,

Vu la délibération n°XXX du 26 novembre 2024 fixant les dates de représentations et tarifications du spectacle Son et Lumière 2025

Considérant que le mécénat permet de dégager des ressources nouvelles au bénéfice du spectacle Son et Lumière, projet porté par la ville de Montfermeil, les entreprises sont invitées à participer au projet de la ville à travers l'acte de don,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités du mécénat établies entre le «Donateur» et «La Collectivité» de Montfermeil ainsi que les modalités de valorisation des contreparties au soutien apporté par «Le Donateur», consenties par «La Collectivités» pour le spectacle Son et Lumière 2025

Considérant que pour la bonne prise en charge des actes de dons il convient d'inscrire l'ensemble des modalités et informations légales à a convention, qui vise à préciser et à délimiter les engagements de chacune des parties,

DEL2024_11_186

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la convention de Mécénat, et ainsi permettre de dégager des ressources nouvelles au bénéfice du spectacle Son et Lumière « la Belle et la Bête » projet porté par la ville de Montfermeil.
2. D'acter que les dons seront attribués au budget 2025 du service Son et Lumière pour la mise en place du spectacle 2025.
3. D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions et tous les documents y afférent.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/12/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 02/12/2024

Montfermeil, le 02/12/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.